

temps de travail unilateral

Par karo, le 31/10/2010 à 12:47

Bonjour,

je travaille dans une entreprise pour laquelle j'effectue 37 h semaine avec 3 jours de repos dans l'année, et cela pour la majorité des salariés de l'établissement.

Toutefois, certains salariés ayant bien le même directeur sont à 37h également mais, réellement à 35h car ils ont 1 journée par mois de repos supplémentaires aux 3 jours annuels.

Nous n'avons pas de délégué car personne ne se présente, donc pas d'élection

cette distorsion est légale?

vous remerciant

cordialement

Par P.M., le 31/10/2010 à 13:37

Bonjour,

Il faudrait savoir quelle est l'origine de ces traitements différents...

Par miyako, le 01/11/2010 à 20:45

bonsoir,

que dit votre contrat de travail et les autres font ils la même chose que vous (même fonction ,même indice ,même convention collective) Regardez également votre convention collective que l'employeur doit tenir à votre disposition ,sur votre simple demande.(exemplaire à jour). amicalement vôtre

suji KENZO